



## DIRECTION EXECUTIVE

Cotonou, le 29 janvier 2025

### AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) POUR L'ACTUALISATION DU REPERTOIRE DE LA FSOA AU TITRE DE L'ANNEE 2025

#### **AMI N°001-25/FSOA/DE/AAD du 29 janvier 2025**

Dans le cadre de l'actualisation du répertoire des entrepreneurs, fournisseurs et prestataires de la FSOA au titre de l'année 2024, le Directeur Exécutif de la FSOA invite les potentiels entrepreneurs, fournisseurs et prestataires de services (personnes physiques ou morales) à déposer au Secrétariat de la Direction Exécutive de la Fondation des Savanes Ouest-Africaines, située sur la Route de l'Aéroport, Quartier Cocotiers Cotonou, tous les jours ouvrables de 9 h à 12 h 00 et de 15 h à 17 heures, leur dossier de demande d'agrément comprenant les pièces suivantes :

#### ➤ **POUR LES PERSONNES MORALES :**

1. Une lettre de demande d'agrément adressée au Directeur Exécutif de la FSOA, précisant au plus trois (03) domaines d'activités en lien avec les activités figurant dans le Registre de commerce et de crédit mobilier du postulant ;
2. **Une copie de l'attestation fiscale du 3<sup>e</sup> trimestre de l'année 2024 ;**
3. Une copie recto verso légalisée du registre de commerce ;
4. Le numéro d'Identifiant Fiscal Unique (IFU) ;
5. L'Attestation de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) en original en cours de validité à la date de dépôt des plis ;
6. Une copie légalisée des statuts pour les (SARL et SA) ;
7. Une copie légalisée de l'autorisation de vente pour les activités qui nécessitent une telle autorisation ;
8. L'attestation de non-exclusion des marchés publics en République du Bénin délivrée par l'ARMP ;
9. L'original ou la photocopie du relevé d'identité bancaire ;
10. **Les preuves d'exercice dans les domaines de prédilection du postulant (copie des bons de commande et/ou attestation de bonne fin d'exécution, etc...)**

**(NB : Les entreprises naissantes sont exonérées des pièces des points 2 et 10)**

#### ➤ **POUR LES PERSONNES PHYSIQUES**

- 1- Une lettre de demande d'agrément adressée au Directeur Exécutif de la FSOA, précisant au plus trois (03) domaines de compétence ;
- 2- Le curriculum vitae du consultant ;
- 3- Les preuves des qualifications et expériences en lien avec les domaines choisis ;
- 4- **L'identifiant fiscal unique (IFU).**

## DOMAINES DE SOLLICITATION

Les domaines courants pour les besoins de la FSOA dans le cadre de ses commandes sont :

- Vente de mobiliers de bureau ;
- Vente de produits d'entretien ;
- Vente de matériels électroniques de bureau (climatiseurs, réfrigérateurs, onduleurs, ...)
- Vente de consommables informatiques ;
- Vente de matériels informatiques ;
- Vente de fournitures de bureau ;
- Vente de matériels d'électricité et accessoires ;
- Services de maintenance et entretien des appareils informatiques ;
- Service de maintenance et d'entretien des installations électriques ;
- Services de maintenance et entretien des appareils électroniques ;
- Services de maintenance et entretien des appareils de froid et climatisation ;
- Service de maintenance et entretien des véhicules ;
- Service d'architecture, d'Ingénierie-Conseils ;
- Service d'imprimerie, de reprographie et de presse ;
- Service de courtage en assurance (santé, individuels accidents, multirisques professionnels, voyage) ;
- Service de vitrerie - aluminium ;
- Service de menuiserie bois et métallique ;
- Service de plomberie ;
- Service d'entretien des locaux, espaces verts et cour ;
- Service de restauration et de traiteur ;
- Service d'hôtellerie ;
- Service de location de véhicules ;
- Services de billetterie
- Service de prestations intellectuelles (Audit-conseils, formation, recrutement ; conception de site web, élaboration de plan de communication, etc...)
- Service en Événementiel (location de bâches, chaises, podium, pupitres, maître de cérémonies, etc.).

## DEPÔT DES DOSSIERS

Les dossiers de demande d'agrément doivent être présentés dans une enveloppe unique grand format portant au verso la mention : « Avis d'appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour l'actualisation du répertoire des fournisseurs, des prestataires de services et des entrepreneurs de la FSOA au titre l'année 2025 » avec le nom, l'adresse complète et le contact téléphonique du soumissionnaire.



La demande d'agrément est limitée aux domaines d'activités prioritaires de l'Entreprise. En conséquence, l'agrément sera accordé dans trois domaines d'activité au maximum.

Les fournisseurs et prestataires qui travaillent déjà avec la FSOA devront mettre à jour leurs dossiers avec les pièces administratives actualisées.

Les entreprises retenues prendront toutes les dispositions pour se conformer à l'obligation de délivrer des factures normalisées sous peine d'être forclos. En conséquence, toute Entreprise qui n'est pas à jour vis-à-vis du fisc et en ce qui concerne la délivrance de facture normalisée ne pourra donc pas collaborer avec la FSOA au titre de l'année 2025.

Les dossiers sous pli fermé seront reçus **tous les jours ouvrables de 8h à 11h00 et de 15 heures à 17 heures**, du lundi 3 février au vendredi 21 février 2025 à la **Direction Exécutive de la Fondation des Savanes Ouest-Africaines, située sur la Route de l'Aéroport, Quartier Cocotiers Cotonou**, ou par email à l'adresse [contact@fsoactf.org](mailto:contact@fsoactf.org). L'avis peut être consulté sur le site web de la FSOA : <https://fsoa-conservationtrustfund.org/>.

La FSOA se réserve le droit de ne pas donner suite au présent avis d'appel à manifestation d'intérêt. La soumission d'un dossier de manifestation d'intérêt ne saurait garantir l'inscription automatique dans le répertoire des fournisseurs et prestataires de services de la FSOA. L'inclusion de soumissionnaires dans le répertoire ne signifie pas qu'ils seront consultés dans toutes les sollicitations émises.

**Le Directeur Exécutif**



**Alfred K. ALLOGNINOVA**